

## Faut-il fonctionnariser les paysans ?

*L'idée n'est pas nouvelle ; on la savait à l'examen ; pourquoi ne pas accorder aux paysans, plutôt que des subventions, un salaire ?*

*Et voilà que cette idée, comme d'une boîte de Pandore, surgit des cartons et classeurs fédéraux. On informe et on se rétracte à la fois ; la Division de l'agriculture s'« encouple » dans ses mentis-démentis.*

*Si rien n'est décidé, l'on peut encore sereinement faire le point.*

*Quels avantages y aurait-il à rétribuer pour une part en salaire les paysans ?*

*1. On supprimerait de la sorte la rente des paysans qui disposent de grandes surfaces. On sait que, pour permettre au petit agriculteur d'avoir un revenu suffisant, les prix sont adaptés. Mais l'augmentation profite d'autant plus aux gros producteurs. Un encouragement direct au petit paysan résout cette difficulté ; la rente est effacée.*

*2. Les prix agricoles pourraient être maintenus à un niveau qui nous permette de nous rapprocher du Marché commun. La compensation pour le maintien du revenu paysan se ferait sous une forme directe.*

*3. Il serait possible de combattre efficacement l'inflation. Les prix agricoles ont des répercussions multiplicatrices sur l'ensemble de l'économie. Avec une rétribution directe, l'amélioration du revenu paysan ne relancerait pas l'inflation.*

*4. Alors que les prix n'ont plus d'effet régulateur (voyez les marées de lait), il serait possible par ce moyen d'orienter de manière directe la production.*

*Ces avantages sont réels ; ils méritent examen ; et pourtant, cette solution ne nous semble pas la bonne.*

*L'épouvantail d'une perte d'indépendance, les risques de surenchère politique sont évidents. Il est plus important de donner à l'agriculteur un*

*esprit d'entreprise, de le pousser à commercialiser lui-même ses produits, que de l'écartier de la bataille économique.*

*Faut-il rappeler les caractéristiques de l'agriculture suisse ? Elle est fortement mécanisée, surmécanisée même, par rapport aux surfaces de production ; elle travaille sur un sol qui est un des plus chers du monde ; il en résulte que l'endettement est extrêmement élevé. Seule la diminution de charges aussi lourdes permettra à long terme à l'agriculture de rester compétitive.*

*En conséquence, l'effort de la collectivité pourrait plus utilement être investi en un abaissement des coûts de production.*

*A cela, un obstacle : la volonté de trop d'agriculteurs de vouloir faire de la terre une marchandise ; trop peu annoncent leur désir de soustraire le sol à toute spéculation.*

*Et pourtant le choix est là : la peur de l'inflation ou la pression de l'Europe ne permettront peut-être plus, un jour, de poursuivre une politique des prix suffisante pour donner aux petits agriculteurs un revenu décent : dès lors ce sera la rétribution directe. Ou bien on abaissera, avec l'aide des pouvoirs publics, les coûts de production : dès lors le sol devra être ramené définitivement à sa valeur de rendement.*

*Ce sera l'un ou l'autre.*

### DANS CE NUMÉRO

**P. 2 :** Courrier : Contre Verbois ; **p. 3 :** Le carnet de Jeanlouis Cornuz : L'aide au Vietnam aujourd'hui ; **pp. 4 et 5 :** Votation sur l'enseignement et la recherche : La politique dont l'enjeu est un enfant ; **p. 6 :** Neuchâtel : le retrait des enseignants — Canton de Berne : pour une charge fiscale équitable ; **p. 7 :** La semaine dans les kiosques alémaniques — L'école a bon dos ; **p. 8 :** Naville face aux détaillants indépendants.

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand  
No 216 22 février 1973  
Dixième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Jean-Claude Favez  
Jean-Pierre Ghelfi

216

## Contre Verbois

*Notre travail sur les centrales nucléaires (DP 213 et 214) nous a valu un important courrier, dont nous aurons certainement l'occasion de faire état dans ces colonnes : la controverse ne fait en effet que commencer sur ce thème en Suisse romande.*

*Pour l'instant, nous livrons à l'attention de nos lecteurs cette lettre qui met en cause en particulier les conclusions de notre éditorial « Un, dix, cent Verbois ! ». A cela une raison bien précise : les thèses que défendent nos correspondants rejoignent celles auxquelles était acquise une partie importante des collaborateurs de DP ayant participé à l'étude en question.*

*L'alternative est maintenant clairement établie. Pour des raisons d'efficacité politique, notamment, s'impose-t-il de répondre « non, à moins que... » à Verbois, plutôt que « oui, mais » ?*

Chers amis,

Nous attendions avec une certaine impatience votre dossier sur l'énergie nucléaire. Nous sommes déçus. Nous étions habitués à bien plus de rigueur et nous n'avons pas retrouvé dans votre analyse les qualités qu'habituellement nous apprécions tant. Voici donc les points principaux sur lesquels portent notre étonnement et notre déception :

Si l'historique du « débat nucléaire » a été bien fait, votre dossier (N° 214) par contre garde sur deux importantes faces du problème un agaçant silence : rien sur les aspects économique et politique...

De plus, pourquoi l'éditorial insinue-t-il que le nucléaire, c'est l'indépendance énergétique, alors que tout le monde sait que l'uranium fait l'objet d'un monopole américain ? Quant au gaspillage

qu'entraîne notre mode de vie, va-t-il se résorber à coup de bonnes intentions ?

*Aspect économique.* Dans le dossier, on passe sous silence l'« orientation » des conclusions que les promoteurs de l'électro-nucléaire tirent des statistiques. Tout le monde sait qu'il est possible d'extraire ce que l'on désire d'une statistique bien manipulée, mais sait-on assez que nos promoteurs ne s'en privent pas ? Exemple flagrant (entre d'autres) : on nous dit « la consommation des ménages augmente » ; or on se met à compter non seulement l'artisanat mais aussi le commerce sous la consommation domestique : donc les grands magasins aveugles et climatisés ! Dans le tableau de la puissance nucléaire, on tient largement compte (sans le dire !) du fait que les centrales fonctionnent rarement à plein rendement. On le fait pour toutes sortes de raisons, entre autres pour laisser aux inévitables bulles techniques le temps de faire surface ! La chose arrive même chez nous...

Le dossier ne dit rien non plus sur la façon dont l'évaluation des besoins est faite. Les perspectives de croissance économique des promoteurs ne sont tout de même pas les nôtres, elles sont pour le moins discutables par leur ignorance délibérée des phénomènes de saturation dont nous commençons à souffrir ! Sans compter que construire même un seul Verbois nucléaire (sans oublier les centrales déjà construites en Suisse ou en voie de l'être), n'est-ce pas encourager le gaspillage d'une énergie noble ? N'est-ce pas pousser à la construction d'immeubles mal isolés et encourager la climatisation, normalement inutile chez nous ? D'ailleurs, la consommation de combustibles fossiles va-t-elle régresser simplement parce qu'on fait croître la consommation d'électricité ?

Enfin pourquoi taire que les énergies de remplacement font défaut, non par impossibilités techniques, mais d'abord parce que tous les crédits de recherche (98 % aux Etats-Unis) ont fondu dans les réacteurs nucléaires ? Et en Suisse, combien a coûté Lucens ?

*Du côté politique,* il faut signaler que les experts

ne sont pas neutres. Tous ont, peu ou prou, un pied dans l'industrie nucléaire. Ce n'est pas un reproche, mais une constatation qui a son importance, qu'on le veuille ou non !

Ensuite, le fameux rapport de forces entre les promoteurs de l'industrie électrique si rentable et les collectivités publiques n'est pas près de changer tant que l'information, les propositions et les décisions sont confiées au grand capital international. N'oublions pas qu'actuellement les firmes américaines cherchent à placer en Europe et dans le Tiers-monde les centrales que les Américains ne veulent plus !!!

*Quant à votre conclusion,* croyez-vous vraiment qu'en autorisant même un seul Verbois nucléaire, nos députés sauront quelle politique mener ? Verseront-ils les crédits de recherche indispensables à la promotion d'autres formes d'énergie, s'ils ne sont pas conscients de l'hypothèque que nous tirons sur l'avenir ? (A ce propos, vous auriez pu mettre la courbe de l'augmentation des déchets hautement radioactifs en regard de celle de la puissance nucléaire installée ; c'est très suggestif...)

Pensez-vous que, dans l'actuelle euphorie de consommation, les députés qui vont être élus à Genève en octobre sauront imaginer les lois nécessaires pour faire cesser immédiatement le gaspillage ? Ne vaudrait-il pas mieux un peu les pousser, par l'absence de Verbois nucléaire, à revoir pendant qu'il est encore temps leurs actuelles positions ? Il faudrait surtout montrer que, dans cette affaire, c'est une fois de plus la principale intéressée, la population, qui n'a pas été placée devant un véritable choix. Mais où est le choix véritable quand l'information et l'économie subissent l'orientation des milieux d'affaires ?

Nous nous arrêterons donc et ne parlerons pas de la nécessité d'une redistribution des pouvoirs, ni du chemin vers l'autosuggestion des communautés publiques, pourtant nécessaires à une sauvegarde de la qualité de la vie...

En toute amitié.

Signé : René et Erika Sutter

## L'aide au Vietnam aujourd'hui

Une fois de plus, j'examinais avec mes élèves ce fameux texte de Pascal, *Le Pari* : « ... il faut parler ; cela n'est pas volontaire, vous êtes embarqué... ».

J'ai fait le rapprochement avec cet autre passage, de Sartre : « On ne peut tirer son épingle du jeu. Serions-nous muets et cois comme des cailloux, notre passivité même serait une action. »...

Je suis rentré chez moi. Le soleil brillait. Je suis monté à la Tour de Gourze, avec le Freiherr, qui a là-haut l'un de ses amis. Rêvant à ma propre situation ; à notre situation de neutres... En ma qualité de président du Comité vaudois d'aide au Vietnam, j'ai contribué à expédier pour un à deux millions de médicaments — mettons deux pour simplifier.

D'un autre côté, si j'ai bien compris les articles parus dans la presse à propos de la décision de la Suisse de laisser « flotter » le franc, cette décision a été prise parce que nos banques s'étaient vues contraintes, à date récente, de racheter au

prix fort un certain nombre de dollars, et qu'elles avaient perdu, ce faisant, un milliard de francs environ...

Toujours si j'ai bien compris — il faudra que j'interroge le camarade Gavillet sur ce point — ce milliard a aidé les Américains à assainir leur situation financière, c'est-à-dire à éponger leurs dettes. En d'autres termes, c'est pour un milliard qu'en ma qualité cette fois de contribuable suisse, j'ai participé à l'effort de guerre américain... Qui parlait donc des contradictions du capitalisme et de la bourgeoisie ? Je me contredis pour 0,2 %, c'est négligeable, non ?

### Le bilan

Un milliard d'un côté, deux millions de l'autre : j'ai donc pris parti à 99,8 % pour les Etats-Unis et à 0,2 % pour le Vietnam (Vietnam du Nord et Mouvement de libération). Voilà qui est clair et devrait rassurer les bonnes gens. A supposer que Dieu le Père ait de la sympathie pour l'« Occident », j'espère que cela me sera compté au dernier jour.

\* \* \*

A propos : vous avez lu, comme moi, l'automne passé, que le Vietnam du Nord annonçait avoir

« libéré » la ville de Quang Tri ? Puis vous avez lu un peu plus tard que les Américains annonçaient avoir repris (ou « libéré ») ce même Quang Tri ? Eh bien, j'ai le regret de vous dire que les uns et les autres mentent comme des arracheurs de dents — pour l'excellente raison qu'il n'y a plus de Quang Tri. Plus une maison, plus un mur, plus pierre sur pierre — j'ai vu des photos. Aujourd'hui, la presse célèbre allégrement la libération des prisonniers qui, dit-elle, vont pouvoir regagner leurs foyers. Je manque probablement d'imagination, mais je ne vois pas ce que cela peut bien vouloir dire, en tout cas pour les habitants de Quang Tri, mais aussi pour ceux de Tran Hung Dao, Hué et autres lieux.

Encore un point (qu'on m'excuse de redonner des chiffres qu'on a déjà pu lire) :

Quantité de bombes et d'obus employés pendant la Deuxième Guerre mondiale sur tous les fronts : 6 103 000 tonnes ; quantité sous l'administration Johnson (1965-68) sur le seul Vietnam : 6 480 000 tonnes ; quantité sous l'administration Nixon (1969-71) : 6 920 000 tonnes...

C'est dire que c'est *maintenant* qu'une aide efficace doit démarrer.

J. C.

## NOTES DE LECTURE

### Eglise et politique

(...) « A travers le critère que nous proposons, la communauté chrétienne devient doublement significative : d'abord par rapport au Royaume de Dieu, dans l'espérance duquel elle vit, et dont elle s'inspire pour définir les relations humaines en son sein ; ensuite par rapport à la société existante, face à laquelle elle apparaît comme une *contre-société*, non dans le sens d'un groupe occulte qui travaillerait à saper systématiquement l'ordre établi, mais dans celui de la réalisation d'une société autre, où toute la violence injustifiée des pouvoirs serait condamnée. »

Ces quelques lignes extraites d'un texte de conclusion intitulé « Pluralité — pluralisme » situent assez le cadre des recherches entreprises par les rédactions, pour la première fois réunies, des « Cahiers Protestants », revue bimestrielle éditée par l'association romande « Evangile et culture », et de « Choisir », mensuel culturel d'inspiration catholique : des textes remarquablement denses (notamment sur l'affaire des 32, sur la politique du COE) concluent à la nécessité d'un « pluralisme authentique » qui dépasse toute politique dite de droite ou de gauche à l'intérieur de l'Eglise.

Une somme nécessaire, publiée sous le titre unique d'« Eglise et Politique » au mois de février.

### L'immeuble

Je  
Tu  
Il

Nous  
Vous  
Ils —

Et vivement quelqu'un.

Gilbert Trolliet

## La politique dont l'enjeu est un enfant

*Depuis un siècle au moins, les questions de l'enseignement sont au cœur des controverses que suscite la définition de l'Etat fédéral et de ses compétences. Merveilleux pays, qui peut se permettre de poser ainsi, à un siècle de distance, en des termes semblables, des problèmes identiques !*

*Le 5 mars 1872, l'Assemblée fédérale, menée par la majorité radicale, favorable à un net renforcement des pouvoirs de la Confé-*

*dération, adoptait un nouveau texte constitutionnel qui, notamment dans le domaine de l'enseignement, confiait aux autorités fédérales des compétences accrues.*

*Mais l'opposition conservatrice, fédéraliste, renforcée par la crainte des minorités catholique et romande s'organisa. Et, de justesse il est vrai, la vague radicale centralisatrice se brisa contre la volonté populaire, contre une résistance spontanée et profonde.*

## La comédie après la tragédie

Un siècle plus tard, dans le cadre de la Constitution de 1874, l'histoire va-t-elle se jouer à nouveau selon ce scénario, lors de la votation des 3 et 4 mars prochain concernant les nouveaux articles constitutionnels 27, 27 bis et 27 quater sur l'enseignement et la recherche ?

Sur le plan fédéral tous les partis, à l'exception du mouvement de James Schwarzenbach, ont approuvé le projet du Conseil fédéral et recommandent le « oui ». Mais la Suisse romande (avec l'appui des radicaux et libéraux de quelques cantons alémaniques) à nouveau se rebiffe et peint sur la muraille l'ombre du bailli scolaire fédéral. Dans le canton de Vaud, la Ligue vaudoise croit retrouver dans cet assaut contre le pouvoir fédéral une nouvelle jeunesse. Elle entraîne dans son sillage idéologique les mouvements patronaux, les libéraux et les radicaux. A Neuchâtel, il en sera probablement de même. A Genève enfin, les radicaux et les libéraux prennent eux aussi position contre le projet fédéral.

Certes les radicaux romands n'avaient pas été au XIX<sup>e</sup> siècle à la pointe du progrès centralisateur et s'étaient même divisés face au projet de 1872. Mais la prise de position radicale va, en 1973, bien au-delà de ce souvenir. Elle ne traduit pas

seulement le glissement de ce parti de la gauche à la droite de l'éventail politique. Elle reflète aussi la politique d'un parti qui, devant la morosité générale, le malaise diffus, la peur latente de l'avenir, croit devoir jouer la carte de la loi, de l'ordre, des traditions, quand ce n'est pas celle de l'hostilité au pouvoir en général, bref des frustrations et des haines révélées par l'initiative Schwarzenbach. Habileté électorale à court terme peut-être. Démission politique et civique à long terme certainement. Quel chemin parcouru (naturellement) depuis l'époque où la pensée radicale imposait hardiment à la Suisse nouvelle son idéologie d'Etat !

### Un projet complexe et un cheminement tortueux

Le projet fédéral qui sera soumis au vote les 3 et 4 mars 1973 a suivi un chemin accidenté. Au point de départ l'initiative en faveur de la coordination scolaire rédigée en termes généraux par les jeunes du Parti des artisans, paysans et bourgeois (aujourd'hui UDC) et déposée le 1<sup>er</sup> octobre 1969 à Berne. De là, deux ripostes. Tout d'abord la mise sur pied par la Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique d'un concordat intercantonal sur la coordination scolaire

adopté le 29 octobre 1970. Parallèlement, la mise en chantier par le Département fédéral de l'intérieur d'un contre-projet, annoncé dans le rapport du Conseil fédéral aux Chambres du 27 septembre 1971 concluant au rejet de l'initiative du PAB. Ainsi sont nés, au cours d'une procédure de consultation longue et délicate les nouveaux articles constitutionnels, auxquels les Chambres apporteront encore une modification intéressante. Il n'est pas inutile de connaître ce cheminement pour juger du texte actuel. D'une part, parce qu'une importante modification est intervenue en cours de route : la définition des buts de l'enseignement (avant-projet du Département fédéral de l'intérieur, art. 27, al. 1 : « acquérir, compte tenu des exigences de la société, une formation conforme à ses aptitudes et propre à assurer un développement harmonieux de sa personnalité » et « se préparer à assumer des responsabilités politiques et sociales ») a disparu au profit du droit à la formation (art. 27, al. 1 : « Le droit d'acquérir une formation est garanti »), qui a été l'objet de longs tiraillements juridico-politiques.

### Une phrase contestée

D'autre part, parce qu'aux compétences de la Confédération concernant la scolarité obligatoire (art. 27 bis, al. 2 : « La formation relève des cantons avant et pendant la scolarité obligatoire »... « Les cantons veillent à coordonner leurs activités en matière d'enseignement »), les Chambres (à commencer par le Conseil national) ont ajouté après coup une phrase sur laquelle se concentre l'hostilité des partisans de la souveraineté cantonale en matière d'instruction publique; cette phrase : « elle (la Confédération, réd.) peut édicter des prescriptions sur la coordination ». Cet additif n'est pas seulement une concession faite aux partisans de la défunte initiative du PAB et une victoire des « centralisateurs », mais une réponse fédérale aux obstacles dressés sur la route du concordat intercantonal par l'esprit de clocher, obstacles qui ont pris à Berne et Zurich, au prin-

temps 1972, la forme d'un refus populaire du concordat.

### Où le bilan demeure largement positif

Quels que soient les impératifs financiers, administratifs ou professionnels, l'enseignement doit actuellement rester à l'abri, autant que possible, du carcan bureaucratique et pouvoir évoluer dans une structure souple et adaptable, proche des besoins et des volontés de ceux qui l'animent. De ce juste point de départ, très généralement admis, pour refuser tout « jacobinisme » centralisateur dans le domaine de l'enseignement, certains partent en guerre contre les projets actuels, redoutant qu'ils ne permettent la création progressive d'un ministère fédéral de l'éducation, qui enlèverait peu à peu aux cantons leur souveraineté en matière d'instruction. Ce qui aboutirait, comme l'a souligné le Conseil d'Etat vaudois dans son rapport au Grand Conseil sur les affaires fédérales, à ôter aux cantons leur rôle d'entité spirituelle et culturelle. Ce qui pourrait cimenter alors des blocs linguistiques et culturels et créer des risques d'affrontements nouveaux.

### La force des cantons

Ce danger est-il réel ? Il ne s'agit pas de nier ici les démanagements centralisatrices et bureaucratiques de certains spécialistes fédéraux, ni de contester l'extension possible de compétences que les articles 27 et 27 bis, et plus particulièrement encore la petite phrase rajoutée par le Conseil national, accordent à la Confédération. Mais il faut aussi raison garder. Dans ce domaine, plus que dans d'autres, l'union des cantons et la volonté publique peuvent faire échec à des projets trop inutilement centralisateurs. Preuve en soit le récent conflit scolaire entre Berne et le Jura, où la minorité francophone obligea le puissant gouvernement bernois à reculer.

Que pourrait demain le pouvoir fédéral, si les cantons romands refusent ensemble d'accepter telle ou telle mesure de coordination de structures,

de méthodes, d'ouvrages, etc... dans le domaine scolaire ? Rien évidemment. Et, comme le prouvent les progrès réalisés dans la coordination romande au niveau primaire (mise en application CIRCE I et en chantier de CIRCE II), la Suisse romande, y compris le Jura francophone, a pris une sérieuse avance sur la Confédération et le reste des cantons en ce domaine. Voilà aussi pourquoi les nouveaux articles sont approuvés par les organisations professionnelles d'enseignants de tous les degrés et ne provoquent pas, dans ces milieux, les craintes et les refus que l'on agite à droite, notamment en Suisse romande.

Et s'il fallait encore se convaincre qu'il convient, malgré tout, d'approuver le projet du Conseil fédéral, il n'est que de songer à trois aspects positifs principaux des nouveaux articles constitutionnels :

#### 1. Le droit à la formation

Ce point contesté mérite-t-il d'ailleurs l'apparence révolutionnaire qu'on lui prête ? Il ne le semble pas si l'on considère l'interprétation qu'en donne, à la suite du droit international public et du droit constitutionnel, le Conseil fédéral dans son message : « Interdiction de toute discrimination dans l'accès à l'instruction en général ou dans des établissements déterminés; interdiction de toute contrainte exercée par l'Etat pour obliger un individu à suivre une formation ne correspondant pas à ses aptitudes et à ses inclinaisons; gratuité de l'enseignement, particulièrement de l'instruction primaire; occasionnellement aussi, aide financière aux indigents et garantie d'une formation adéquate pour les handicapés ».

Sous cette forme peut-on parler d'un droit nouveau ? Tout au plus de l'aboutissement logique de l'instruction primaire publique, gratuite et obligatoire qui a été l'un des fleurons des conquêtes radicales au XIX<sup>e</sup> siècle. Et le point de départ d'un combat pour qu'en droit et en pratique chacun puisse effectivement « acquérir, compte tenu des exigences de la société, une formation con-

forme à ses aptitudes et propre à assurer un développement harmonieux de sa personnalité ».

En revanche, sur la base de ce droit à la formation tel qu'il est aujourd'hui entendu par les juristes de la Couronne, de grands progrès peuvent être réalisés immédiatement. Par exemple pour mettre en place, avec l'aide de la Confédération, l'éducation pré-scolaire, si capitale dans le développement de la personnalité de l'enfant et si négligée encore par les cantons, à quelques exceptions (Genève ou Bâle-Ville). Par exemple pour donner aux cantons l'appui fédéral financier qui leur manque encore en vue d'assurer à tous les enfants infirmes une formation conforme à leur état.

#### 2. La légalisation de la maturité fédérale

C'est à partir de la législation fédérale sur les professions médicales (examens fédéraux de médecine), qui date du siècle dernier, que la Confédération en est venue à contrôler tout d'abord les diplômes de fin d'études secondaires permettant d'entrer dans les facultés de médecine, puis l'ensemble des diplômes secondaires selon une « ordonnance sur la reconnaissance de certificats de maturité », révisée pour la dernière fois en 1968. Mais cette révision n'a rien réglé. Et l'enseignement secondaire supérieur connaîtra, dans les années à venir, de profonds changements dont les principes font aujourd'hui l'objet de multiples discussions (commission fédérale pour un gymnase de demain, etc...) et de plusieurs expériences pratiques.

L'article 27 bis (al. 1 et 4), en définissant l'enseignement comme étant du domaine commun de la Confédération et des cantons et en accordant à la première le droit d'établir les principes qui s'appliqueront à l'organisation et au développement de l'enseignement secondaire, comme de l'enseignement universitaire et de la formation des adultes, créera la base légale des changements à

● SUITE DU TEXTE AU VERSO

## LA POLITIQUE DONT L'ENJEU EST UN ENFANT (suite)

venir, c'est-à-dire permettra de travailler de façon plus rationnelle qu'aujourd'hui.

### 3. Pour de nouvelles professions

Enfin ce même article (al. 2) remet à la Confédération une compétence générale sur la formation professionnelle. Cet élargissement de l'article 34 ter, lettre g) actuel (qui disparaît du même coup) permettra à la Confédération de soutenir, de contrôler et de développer les professions qui échappaient jusqu'ici à l'OFIAMT, parce que n'étant pas comprises dans l'énumération constitutionnelle, comme les professions para-médicales, sociales, etc...

### L'égalité des chances : un combat politique quotidien

Telles sont trois raisons, parmi d'autres, de voter « oui » les 3 et 4 mars prochain. Mais les problèmes de l'enseignement ne se jouent pas au Parlement d'abord. Le cadre juridique créé, qui permet d'avancer, de coordonner les efforts là où il est nécessaire, rien ou presque, n'a encore été fait. A la veille du scrutin comme au moment où s'engageait la procédure de consultation (DP N° 157), notre conclusion restera la même : l'égalité des chances : un combat politique quotidien.

## Pan sur les gnomes!

*A la fin de l'année dernière, les éditions « The New American Library » à New York publiaient dans leur collection « Signet » un livre de poche dont on n'a guère entendu parler en Suisse, « The Swiss Bank Connection », œuvre d'un auteur de « bestsellers », Leslie Walker. En page de garde, un programme alléchant : « les relations entre la mafia, le grand commerce, les politiciens des Etats-Unis et leurs partenaires discrets, les banques ». Le livre est maintenant en vente en Suisse.*

## NEUCHÂTEL

### Le retrait des enseignants

Le canton de Neuchâtel connaît une particularité unique en Suisse. La majorité des enseignants syndiqués sont affiliés à la VPOD. La menace se précise toutefois d'un « élargissement » de l'actuel syndicat « collègues non syndiqués » qui ne manquerait pas d'aboutir, s'il se réalisait, à un retrait de fait de la VPOD. Celle-ci n'est certainement pas sans reproches dans cette affaire, notamment de se contenter d'encaisser les cotisations et de ne prêter pratiquement aucune aide au syndicat neuchâtelois des enseignants.

Mais quelles que soient les motivations et les responsabilités, on ne pourrait pas s'empêcher de qualifier d'évolution régressive une telle décision. Une organisation syndicale sans attache nationale ne peut tomber que dans le corporatisme. L'illusion de l'efficacité locale ou régionale ne suffit pas pour compenser l'isolement dans le combat. La description que le syndicat VPOD — enseignant lui-même fait des « avantages » d'un éventuel élargissement est significatif : plus de poids auprès des autorités ; mise en commun de toutes les idées et de toutes les revendications ; prise en charge par un plus grand nombre d'enseignants de l'évolution des structures de l'école et surtout ceci : « les collègues VPOD pourraient mener plus fermement leurs activités proprement syndicales ».

La citation est trop puérile pour s'y arrêter. Elle révèle en tout cas l'état de dégradation actuelle dans lequel cette organisation se trouve.

Comment s'empêcher de penser, ici plus qu'ailleurs certainement, que l'absence d'une presse syndicale digne de ce nom ait joué son rôle dans le relâchement des rapports entre la section cantonale et le syndicat suisse.

Il n'en faut pas plus pour penser que la modification des structures syndicales actuelles — inaugurée par la FTMH — n'aboutira qu'à cette même condition.

## CANTON DE BERNE

### Pour une charge fiscale équitable

Le premier dimanche de mars, les électeurs du canton de Berne se prononceront, à la suite d'une initiative du Cartel syndical jurassien et du Parti socialiste jurassien, sur une modification partielle de la « Loi sur les impôts directs de l'Etat et des communes ».

En résumé, le but des promoteurs de l'initiative est d'obtenir une diminution de l'impôt pour les petits contribuables par une augmentation de la déduction autorisée sur les revenus des personnes travaillant au service d'autrui, par une augmentation de l'impôt pour les gros contribuables et par l'accentuation de la progression pour l'impôt sur le revenu.

### Les chances de succès

Dans le cadre de la campagne socialiste pour une imposition plus équitable des gros revenus, l'initiative de la gauche jurassienne est tout à fait à sa place. En fait, ses chances de succès ne sont pas très fortes, car ni le Cartel syndical, ni le Parti socialiste de l'ancien canton ne soutiennent l'initiative<sup>1</sup>. Au contraire, ils récoltent actuellement des signatures pour une nouvelle initiative plus nuancée et allant moins loin que l'initiative jurassienne. Donc, sauf dans le Jura, il faut admettre que la campagne des partisans de l'initiative sera modeste.

En nous attachant uniquement à l'accroissement de la charge pour les gros revenus, notons que, selon l'initiative, la progression, qui cessait à un montant imposable de Fr. 140 400.— (taux uni-

1. Le bilan des forces en présence au moment de mettre sous presse : pour le « oui », le PS jurassien, le Cartel syndical jurassien, le Parti chrétien-social indépendant et l'Alliance des indépendants ; liberté de vote : le PS de l'ancien canton ; pour le « non », l'UDC (ancien PAB), les radicaux et les chrétiens-démocrates de l'ancien canton.

taire<sup>2</sup> : 5,45 %), se poursuivrait dorénavant jusqu'à Fr. 295 400.— (taux unitaire : 8,3 %). En outre, la progression deviendrait plus forte pour les revenus imposables supérieurs à Fr. 25 500.—. Le représentant du gouvernement, le conseiller d'Etat Fritz Moser, a déclaré que l'initiative manquait de réalisme et qu'elle était inacceptable. Le message du Grand Conseil aux électeurs peint le diable sur la muraille. Il évoque notamment le risque de départ du canton de gros contribuables et la complication que constituerait la rectification des déclarations pour la période de taxation 1973/74. L'électeur, malheureusement mal renseigné et surtout informé de manière partielle, jugera !

2. Le taux unitaire donne le montant simple de l'impôt : «pour déterminer la charge fiscale effective, les montants simples de l'impôt doivent être multipliés par les quotités d'impôt de l'Etat et de la commune».

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### «L'observateur suisse»

Le périodique suisse comptant le plus grand nombre d'abonnés payants est fort probablement le bi-mensuel «*Der schweizerische Beobachter*» (L'observateur suisse). Cette revue, qui est dans sa 47<sup>e</sup> année de parution, pénètre dans de très nombreux ménages essentiellement «populaires». Elle s'est acquise une réputation de redresseur de torts, car elle lutte volontiers contre des abus de pouvoir de potentats locaux, dénonce des campagnes publicitaires malhonnêtes (mais ne renonce pas à la publicité pour équilibrer ses comptes, ce qui lui garantit un prix d'abonnement raisonnable).

Le dernier numéro (3) compte 64 pages d'un format légèrement inférieur au format A4. Quelques titres d'articles : Détenue, il faut la boucler ; Assurance maladie, assuré et malgré tout pas

assuré ; L'élite, 1 % des Suisses honorables. Ce dernier article présente la «*Confrérie des chevaliers*», de Bâle, et donne des indications sur le prix des différentes distinctions de cette société pour bourgeois argentés. Elle ne doit pas compter plus d'un pourcent des adultes du sexe masculin de notre pays pour rester une société réservée à l'élite. Notant l'esprit peu démocratique de la société, le rédacteur conclut qu'étant profane il ne respecte évidemment pas les mœurs chevaleresques.

— «*AZ Tribüne*» (16/17. 2) contient une riche palette d'articles sur l'art d'écrire (Roger A. Roth), sur le programme commun de la gauche française (Walter Deuber), sur le rôle des syndicats dans la politique de la santé (Hans Bau-

mann), ainsi que le début d'une enquête sur la société industrielle «*Bien-être, croissance — ou quoi ?*» de Rolf Breitenstein, la suite de l'enquête sur la gauche en Suisse (pour l'occasion, l'Oberland zurichois) et divers autres articles et illustrations.

— Dans «*Die Weltwoche*» (7), un tableau des sièges de conseils d'administration occupés par des membres du Parlement fédéral et une analyse de ces données. Les résultats sont évidemment incomplets : il n'existe pas de publication publique de tous les membres des conseils d'administration, mais seulement des personnes autorisées à signer. Le résultat est malgré tout intéressant : 90 conseillers nationaux et 31 conseillers aux Etats sont membres de conseils d'administration.

### L'école a bon dos

Les attaques en règle contre les budgets de l'instruction publique se multiplient en Suisse. Rarement autant que ces derniers mois a-t-on vu se publier interpellations officielles et appels dans la presse à ce sujet sous le couvert du réalisme et de la prudence dans la gestion des deniers de l'Etat. Il faut avouer que les bonnes âmes qui s'inquiètent ainsi de l'équilibre des finances cantonales et vont prêchant la restriction des crédits scolaires ne prennent pas grand risque : existe-t-il dans ce secteur des groupes de pression capables de protester et d'ameuter l'opinion publique contre des propositions qui ne sont souvent que démagogie?

Pour les amateurs, un tour de Suisse des mesures proposées.

— A Genève, nous avons déjà signalé ces suggestions qui visent à construire de véritables casernes scolaires pour rentabiliser le prix du terrain (quelques «*améliorations*» annexes : rétrécissement des couloirs, diminution de l'insonorisation, de la dimension des fenêtres, etc.)

— Le canton d'Argovie, lui, a trouvé une autre solution : économiser deux millions en supprimant 58 postes d'instituteurs; le nombre maximum d'élèves par classe va passer de 44 à 48 pour le degré inférieur, de 35 à 40 pour le degré moyen, de 40 à 44 pour le degré supérieur et de 30 à 35 pour les écoles de district.

— A Bâle-Campagne, un groupe de travail pour un programme d'urgence a proposé d'augmenter les effectifs de 25-30 à 30-35 élèves et d'introduire un «*numerus clausus*» à l'Ecole normale.

— A Bâle-Ville, Soleure et Zurich, les crédits pour le matériel scolaire vont être diminués.

Combien de discours officiels n'ont pas pour tant rabâché que la matière grise est la seule matière première en Suisse, sa seule source de richesse ?

On n'hésite pas à prendre des décisions qui peuvent compromettre les progrès pédagogiques et qui, en définitive, vont renforcer les inégalités sociales.

Des économies qui ne profitent pas à tout le monde.

# Naville face aux détaillants indépendants : une victoire (provisoire) par KO

La « Coopérative d'achats et de distribution des négociants en tabacs et journaux », à Genève, vient de cesser son activité commerciale. C'est la conclusion provisoire d'une longue lutte que mène ce groupe de détaillants depuis 1961 contre le monopole du cartel suisse des agences de journaux et, plus spécialement, contre la maison Naville (cf. DP 128 et 173).

Boycottée par les distributeurs suisses, la coopérative a cherché tout d'abord à s'approvisionner en France. Mais, alerté par Naville, Hachette — qui détient une participation de 11 % dans le holding Naville — fait tarir cette source de livraison.

## Condamnation de deux directeurs

En 1964, pourtant, les détaillants genevois obtiennent de la justice genevoise la condamnation de deux directeurs de Naville pour concurrence déloyale. Les livraisons à la coopérative ne reprennent pas pour autant. Celle-ci alors fait appel à la Cour de justice de Genève et à la Commission fédérale des cartels.

En 1972, la Commission des cartels publie son rapport sur la distribution des journaux et périodiques. Elle reconnaît à la coopérative le droit de s'approvisionner auprès de n'importe quelle agence en Suisse. Droit vide de contenu car, comme l'écrivait la coopérative au chef du Département de l'économie publique en janvier 1972, « la presse est une marchandise qui doit être mise à la disposition du consommateur dès sa parution, faute de quoi elle est périmée. Seule la présence d'une concurrence régionale permettrait un choix entre les fournisseurs et supprimerait le monopole d'une seule agence par région. » La Commission fédérale constate les faits, mais elle ne pense pas qu'on puisse parler de comportement abusif ! A

vrai dire, c'est la législation suisse sur les cartels qui, comme nous l'avons écrit à plusieurs reprises, est nettement insuffisante.

La Cour de justice de Genève, elle, n'a pas encore tranché. Ainsi, les agences de distribution continuent de tenir sous leur coupe les marchands indépendants et de faire payer au public, pour les journaux étrangers, des prix prohibitifs — en moyenne supérieurs de 60 % aux prix dans les pays d'origine (pour certains journaux anglais, le prix en Suisse est cinq fois plus élevé qu'en Angleterre) — alors que pour la presse, le coût du transport est très faible et que les journaux ne sont frappés ni par les droits de douane, ni par l'Icha.

Mais il y a plus. Fortes de leur monopole, les agences de distribution ont lié les dépositaires indépendants par un contrat qui prévoit qu'une remise de 7 % est accordée à ces derniers tous les six mois, à condition que le chiffre d'affaires ait augmenté de 5 % par rapport au semestre correspondant de l'année précédente. Les agences ont ainsi connaissance du montant des ventes des détaillants, informations qui ne leur sont pas inutiles pour l'établissement de leurs propres points de vente. En fait, la politique des agences de distribution est claire : tordre le cou des détaillants, du moins ceux dont le chiffre de vente leur paraît intéressant, et imposer aux autres des conditions draconiennes.

## Continuer la lutte

Dans ces conditions, la coopérative a dû interrompre son activité commerciale ; mais elle maintient ses structures car elle est décidée à continuer la lutte. Elle demande maintenant au Conseil fédéral d'intervenir auprès de la CEE afin d'obliger le groupe Hachette, fournisseur des agences

suisse, à approvisionner la coopérative aux mêmes conditions que les membres du cartel suisses des agences de journaux.

A signaler d'autre part que la CEE, de son côté, vient d'ordonner une enquête sur les activités du groupe Hachette. Ainsi donc les commerçants genevois ont peut-être une chance d'obtenir gain de cause, en se battant hors de nos frontières. Qui ose encore parler de l'économie de marché ? P.-S. : Sur toute cette affaire, pas un mot dans la presse. C'est que les agences de distribution ont des moyens de persuasion. Ainsi les affiches de « La Suisse » qui avait « osé » rendre compte du jugement du Tribunal de police contre Naville, ont disparu de l'affichage pendant plusieurs jours dans tous les points de vente de la grande entreprise de distribution.

## Plus de transparence dans les négociations

*Waldemar Jucker, secrétaire de l'Union syndicale suisse, a accordé une interview à l'hebdomadaire économique « Schweizerische Handels Zeitung ». Il y décrit la difficile entente des organisations de faite de l'économie en matière de salaires, en raison de la très grande autonomie des associations qu'elles groupent. Question : des propositions éventuelles pour arriver à un accord ? Sa réponse : « Ce ne serait pas contraire à la traditionnelle décentralisation des négociations de conclure une convention centrale pour améliorer la transparence des négociations, c'est-à-dire pour obliger les entreprises à soumettre à leurs partenaires des données valables sur leur situation économique. Aussi longtemps que l'on ignore pour qui et pour quoi on doit faire des sacrifices, personne n'accepte de se sacrifier. »*